

2 décembre 2008

08.408

Question Hugues-Bertrand Chantraine**Pollution des eaux et rivières**

On a souvent accusé les agriculteurs d'être les principaux responsables de la pollution des rivières. De nouvelles études de l'Institut de Recherche de l'Eau (EAWAG) et du laboratoire fédéral d'essai des matériaux (Empa) montrent qu'une part tout à fait considérable des substances polluantes provient de zones urbanisées et plus précisément du lessivage par les pluies des peintures et crépis couvrant les façades. Les études démontrent clairement que ces sources non agricoles contribuent de façon déterminante à la pollution de nos eaux.

En effet, les peintures et crépis de façades contiennent de nombreux additifs afin de leur conférer certaines propriétés fongicides ou algicides, les eaux ainsi contaminées ruisselant des façades peuvent s'infiltrer dans le sol ou se déverser directement dans des ruisseaux. Ces additifs sont interdits dans le domaine agricole, on est en droit de s'étonner qu'ils soient encore tolérés dans la construction.

Suite à ces révélations, nous demandons au Conseil d'Etat de nous répondre sur les questions suivantes:

Comment se fait-il que des substances algicides ou fongicides interdits dans l'agriculture soient encore utilisés pour les revêtements de façades et la construction?

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour sensibiliser les métiers du bâtiment afin que ne soient employés que des produits moins nocifs voire exempts de ces biocides?

Quel est le niveau de pollution des eaux dans le canton de Neuchâtel provenant de peintures et crépis de façades?

Cosignataires: J.-Ch. Legrix, B. Courvoisier, M.-A. Nardin, D. Haldimann et J.-L. Gyger.